

# Communiqué de presse

CASABLANCA, LE 12 MARS 2026

## Rapprochement entre Sanlam Maroc et Allianz Maroc en vue de créer un acteur de référence de l'assurance au Maroc

Les Conseils d'Administration de Allianz Maroc et de Sanlam Maroc se sont réunis respectivement les 11 et 12 mars 2026, afin d'arrêter les termes du projet de fusion par voie d'absorption par Sanlam Maroc de Allianz Maroc.

Cette fusion permettra de constituer un acteur unique de l'assurance et de la réassurance, plus efficient et mieux capitalisé, combinant des expertises et des ressources complémentaires. Elle a également vocation à améliorer la qualité de service, accélérer l'innovation digitale, renforcer le maillage territorial afin d'offrir davantage de proximité et d'accessibilité aux assurés, et proposer des offres toujours mieux adaptées à leurs besoins. A l'issue de la fusion, Sanlam Maroc se positionnera ainsi comme un assureur de référence au Maroc, doté d'une solidité financière renforcée, d'une gouvernance consolidée et d'une résilience accrue face aux exigences prudentielles.

Dans ce contexte, la valeur des fonds propres d'Allianz Maroc a été fixée à 2.605 MMAD. Sur cette base, Allianz Maroc et Sanlam Maroc ont fixé une parité d'échange de 2 actions Allianz Maroc pour 5 actions Sanlam Maroc. La fusion se concrétisera à travers une opération de fusion-absorption d'Allianz Maroc par Sanlam Maroc, qui s'accompagnera d'une augmentation de capital de Sanlam Maroc réservée aux actionnaires d'Allianz Maroc.

La fusion sera soumise à des conditions suspensives usuelles, notamment l'obtention du visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur le prospectus relatif à la fusion, l'obtention de l'autorisation de la fusion par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, et l'approbation de la fusion par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Allianz Maroc et Sanlam Maroc.

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, la fusion-absorption devrait prendre effet au début du mois de juillet 2026. À compter de cette date, la société Allianz Maroc sera dissoute de plein droit, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

### À PROPOS DE SANLAM MAROC

Sanlam Maroc, entreprise régie par la loi n° 17-99 portant Code des assurances, est une société anonyme de droit marocain constituée le 7 octobre 1953, au capital social de 411.687.400 dirhams, divisé en 4.116.874 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune. Cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2010, Sanlam Maroc est agréée en qualité d'entreprise d'assurances et de réassurance. Elle est présente sur l'ensemble des métiers de l'assurance, que ce soit les assurances de dommages ou les assurances de personnes, ainsi que sur la réassurance. Sanlam Maroc est administrée par un conseil d'administration présidé par Monsieur Said Alj, sous la direction générale de Monsieur Yahia Chraibi, assisté du directeur général délégué Monsieur Youssef Berrada.

### À PROPOS D'ALLIANZ MAROC

Allianz Maroc, entreprise régie par la loi n° 17-99 portant Code des assurances, est une société anonyme de droit marocain constituée le 8 avril 1954, au capital social de 147.000.000 dirhams, divisé en 490.000 actions d'une valeur nominale de 300 dirhams chacune. Agréée en qualité d'entreprise d'assurances et de réassurance, Allianz Maroc opère dans plusieurs catégories d'opérations d'assurances, couvrant à la fois les assurances de dommages et les assurances de personnes. Allianz Maroc est administrée par un conseil d'administration présidé par Monsieur Jacques Richier, sous la direction générale de Monsieur Fahd Mokdad.

